

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

AVIS PUBLIC
ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS 1300-2023- 1304-2023 et 1305-2023

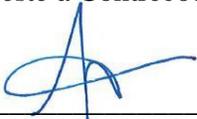
AVIS PUBLIC est par la présente donné par la greffière de la Ville de Contrecoeur, que lors de la séance ordinaire du 6 juin 2023, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- 1300-2023 modifiant le règlement 1111-2018 concernant la tarification de certains biens, services et activités de la Ville de Contrecoeur afin d'apporter des clarifications et des ajustements au montant de permis et des services offerts ;
- 1304-2023 relatif à l'utilisation du parc canin ;
- 1305-2023 modifiant l'annexe D du règlement 1161-2019 relatif aux signaux de circulation afin d'ajouter des arrêts obligatoires à l'intersection de la route Marie-Victorin et de la rue Saint-Antoine.

QUE lesdits règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

QUE ces règlements sont disponibles pour consultation à la mairie de Contrecoeur, 5000, route Marie-Victorin, Contrecoeur, durant les heures normales d'ouverture de bureau et sur demande par courriel à greffe@ville.contrecoeur.qc.ca.

Attesté à Contrecoeur, ce 9 juin 2023



Me Magalie Hurteau,
Greffière